

Annexe 6 : Écoles publiques du Rhône incluses dans un RPI

Au titre de l'année scolaire 2024-2025, la gratuité de l'abonnement annuel scolaire Cars du Rhône est appliquée pour les élèves scolarisés dans les écoles maternelles et primaires rattachées aux Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) suivants :

AIGUEPERSE - SAINT IGNY DE VERS

Code	Type	Nom école / commune
0691017F	ELEM	DU BOURG (RPI) à AIGUEPERSE
0693341G	PRIM2	DU BOURG (RPI) SAINT IGNY DE VERS

CENVES - SERRIERES

Code	Type	Nom école / commune
0691015D	PRIM	DU BOURG (RPI) à CENVES
0710221E	PRIM	DU BOURG (RPI) à SERRIERES (Saône et Loire)

EMERINGS - VAUXRENARD

Code	Type	Nom école / commune
0690986X	PRIM2	LES BENONS (RPI) à EMERINGS
0690969D	ELEM	DU BOURG (RPI) à VAUXRENARD

PROPIERES - SAINT CLÉMENT DE VERS

Code	Type	Nom école / commune
0691009X	PRIM2	DU BOURG (RPI) à PROPIERES
0691004S	ELEM	DU BOURG (RPI) à SAINT CLÉMENT DE VERS

La commune de Deux-Grosnes a été créée le 1^{er} janvier 2019 et regroupe les anciennes communes de Trades, Saint-Christophe, Monsols, Ouroux, Avenas, Saint Mamert et Saint-Jacques-des-Arrêts.

AVENAS - OUROUX

Code	Type	Nom école / commune
0995G	ELEM	DU BOURG à AVENAS
1011Z	PRIM2	DU BOURG à OUROUX